



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE- ALPES-
CÔTE D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Interdépartementale
des Routes Méditerranée**

DÉCISION

FIXANT LA COMPOSITION DE LA COMMISSION DE SÉLECTION POUR LE RECRUTEMENT SANS CONCOURS D'AGENT D'EXPLOITATION DES TRAVAUX PUBLICS DE L'ÉTAT BRANCHE ROUTES-BASES AÉRIENNES A LA DIRECTION INTERDÉPARTEMENTALE DES ROUTES MÉDITERRANÉE AU TITRE DE L'ANNÉE 2022

Le Directeur Interdépartemental des routes Méditerranée,

Vu l'Arrêté du 9 juin 2022 autorisant l'ouverture et fixant le nombre de poste pour le recrutement sans concours dans le grade d'agent d'exploitation des T.P.E au ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires ;

Vu l'arrêté du 19 août 2022 d'ouverture du recrutement sans concours d'agents d'exploitation des travaux publics de l'État branche routes – bases aériennes au titre de l'année 2022 ;

DECIDE

Article 1 : la commission de sélection chargée du recrutement sans concours ouvert par l'arrêté visé ci-dessus est composée comme suit :

Sous la présidence de Monsieur Arnold BALLIERE, Secrétaire Général :

Sélection des candidatures et entretien oral :

- Guillaume MONIS, Chef du District des Alpes du Sud
- Catherine TAILLANDIER , Responsable du Pole Maintenance au CIGT
- Philippe GARCIA, professeur de travaux publics au Lycée des métiers Beau du Rochas

Supervision des tests techniques :

- Patrick BUCLON, chef du CEI A51
- Gilles ARISTON, chef d'équipe au CEI d'Embrun
- Christophe BENOIST, chef d'équipe au CEI de Saint-André-les-Alpes

Pour le Préfet et par délégation,

Le Directeur Adjoint
de la DIR Méditerranée
en charge de l'exploitation

James Lefèvre

13/05/22